

### BATISCAN

**JOUR DE COLLECTE**

POUBELLES

COMPOST ET RÉCUPÉRATION\*

COMPOST\*  
(17 avril au 30 octobre)

ENCOMBRANTS

**COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

La collecte des encombrants a lieu tous les 2e vendredi du mois.

Pour vous inscrire à la collecte des encombrants, consultez le site web de la MRC : [mrcdeschenaux.ca](http://mrcdeschenaux.ca) ou communiquez avec nous au 819-840-0704 au moins 48h avant la collecte.

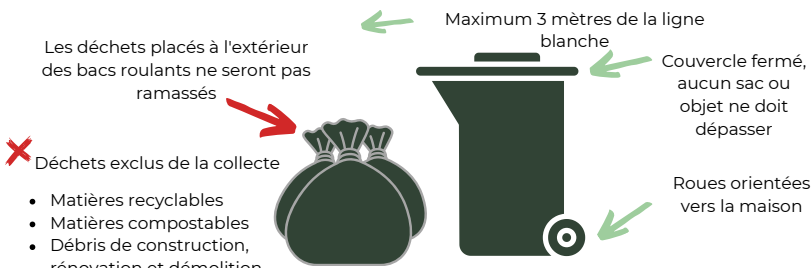
JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	4						1												1		
5	6	7	8	9	10	11																	10	11	12		
12	13	14	15	16	17	18																	17	18	19		
19	20	21	22	23	24	25																	24	25	26		
26	27	28	29	30	31																	28	29	30			
MARS							AVRIL							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8																					
9	10	11	12	13	14	15																					
16	17	18	19	20	21	22																					
23	24	25	26	27	28	29																					
30	31																										
MARS							AVRIL							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8																					
9	10	11	12	13	14	15																					
16	17	18	19	20	21	22																					
23	24	25	26	27	28	29																					
30	31																										
MARS							AVRIL							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8																					
9	10	11	12	13	14	15																					
16	17	18	19	20	21	22																					
23	24	25	26	27	28	29																					
30	31																										
MARS							AVRIL							MARS							AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8																					
9	10	11	12	13	14	15																					
16	17	18	19	20	21	22																					
23	24	25	26	27	28	29																					
30	31																										

\*Les collectes de récupération et de compost sont effectuées par Énergie. Pour toutes questions ou problématique pour ces bacs, communiquez avec eux au 819-373-3130.

## Informations supplémentaires

### AIDE-MÉMOIRE GESTION DES DÉCHETS

Position du bac roulant pour la collecte



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac noir, consultez le [www.mrcdeschenaux.ca](http://www.mrcdeschenaux.ca)

### INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le bac destiné à la collecte des déchets doit être de couleur noire. **Aucun bac d'une autre couleur peinturé en noir ne sera toléré.**
- Le bac doit être de format 240 ou 360 litres conçu pour être utilisé dans la collecte automatisée (disponible dans la plus part des quincailleries).
- Un maximum de 4 bacs à déchets est autorisé par résidence.
- **Tout bac contenant des matières interdites ne sera pas collecté.**
- **Tout bac contrevenant au règlement 2019-119, concernant la collecte des déchets, ne sera pas collecté** (le règlement est disponible sur le site web de la MRC des Chenaux).

### AIDE-MÉMOIRE GESTION DU RECYCLAGE

#### AIDE-MÉMOIRE GESTION DU COMPOST

- ✓ Matières acceptées bacs bruns
- Résidus alimentaires
  - Résidus de jardin
  - Papiers et cartons souillés
  - Cheveux, poils et plumes
  - Bois alimentaire (ustensiles, cure-dents, baguettes, etc.)
  - Litière et excréments d'animaux domestiques
  - Bran de scie ou copeaux de bois non traité
  - Cendres froides (refroidies 72h)
- ❌ Matières refusées bacs bruns
- Sacs en plastique
  - Matière plastique compostable ou non
  - Verre et métal
  - Couches et produits sanitaires
  - Bûches, souches et bois traité
  - Médicaments et déchets biomédicaux



- ✓ Matières recyclables
- Contenants, emballages ou imprimés.
  - Par exemple :
    - Contenant de produit d'entretien ménager
    - Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
    - Boîte de carton
    - Assiette et papier d'aluminium
    - Emballage de mets à emporter et préparés
    - Journal et circulaire
    - Enveloppe
    - Feuille de papier
    - Cahier
- ❌ Matières non-recyclables
- Piles, batteries d'automobiles
  - Seringues
  - Boyaux d'arrosage
  - Chaises de jardin
  - Jouets
  - Casseroles
  - Vêtements et tissus
  - Résidus domestiques dangereux
  - Matériels électroniques
  - Résidus de construction



Pour la liste complète des matières acceptées et refusées dans le bac brun et bleu, consultez le [www.enercycle.ca/bacbrun/](http://www.enercycle.ca/bacbrun/)